

## Conseils de surveillance des associations

### *L'entourloupe !*

Les Fédérations des Finances ont décidé de boycotter les instances du CNAS mais aussi celles des conseils de surveillance des 3 associations. Elles ont exprimé leurs motifs de mécontentements et le manque de dialogue social par des déclarations lues avant chaque ouverture de ces instances (voir ci-après les déclarations communes des Fédérations). Elles ont notamment dénoncé la reprise par le secrétariat général d'une somme de 4,9M€ sur la subvention accordée à l'association ALPAF pour 2018 (logement social).

Pour **FO FINANCES** cette « entourloupe » est non seulement condamnable mais aussi non productive. Une action sociale dégradée et insuffisante a inévitablement des conséquences préjudiciables dans la vie quotidienne des personnels.

**FO FINANCES** refuse définitivement de faire des économies au détriment de l'action sociale !

**FO FINANCES** réaffirme son attachement à une action sociale de qualité, de haut niveau et qui réponde aux attentes des agents. Elle réaffirme également la volonté de garantir l'action sociale comme une priorité des politiques ministérielles.

**FO FINANCES** interpellera de nouveau les ministres sur ce dossier, à l'occasion du Comité Technique Ministériel du 18 décembre prochain.

## **CONSEIL DE SURVEILLANCE ALPAF**

**Le conseil de surveillance d'ALPAF est convoqué ce 21 novembre 2018 dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint et de pertes cumulées de pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans.**

**Le projet de loi de Finances pour 2019 fait état d'un budget d'action sociale en baisse de 3,5M€ comparé au projet de loi de finances pour 2018.**

**La subvention à ALPAF est en baisse de 1 M€ et ressort à 18 M€, loin de la subvention de 23,5M€ qui lui avait été accordée pour 2015.**

**De plus, le Secrétariat Général a décidé de reprendre à ALPAF une somme de 4,9M€ sur la subvention qui a été accordée à l'association pour 2018. Cette subvention s'élevait à 19M€ en loi de Finances.**

**Une telle reprise de subvention ne s'est jamais vue à l'action sociale !**

Nos fédérations syndicales dénoncent cette révision a posteriori de la loi de Finances, cette ponction budgétaire sur les deniers d'ALPAF, l'absence totale d'information en amont des membres du conseil de surveillance représentant des personnels et la non transmission de l'avenant avant sa signature par la Présidente.

En 2016, 2017, 2018 ALPAF a entrepris un important travail de « nettoyage » de ses conventions d'attribution de logements.

Il en a résulté une diminution du parc réel de logements mais un abondement de trésorerie correspondant aux sommes avancées par ALPAF pour des logements non livrés.

Il avait été acté que cet abondement serait affecté à des réservations au-delà de l'objectif si des opportunités se présentaient.

Tel fut le cas : ainsi, des réservations à Paris ont-t-elles pu être concrétisées.

**Or aujourd'hui, 4,9M€, destinés au mieux être des agents du ministère et qui sont le fruit d'une très fine gestion et d'un énorme investissement de la part des personnels d'ALPAF sont retirés de son budget.**

**C'est en conséquence à un véritable désaveu du travail des personnels d'ALPAF auquel nous assistons.**

De plus les perspectives de la loi ELAN, sans la moindre réaction du Ministère, sont désastreuses. Cette loi risque de porter un sérieux coup aux attributions de logements ALPAF pour les agents des MEF et nous interpelle quant à la survie d'ALPAF en tant qu'opérateur de logement social.

Nos fédérations syndicales condamnent de telles pratiques qui sont un véritable désaveu du travail des personnels d'ALPAF pour récupérer des sommes indûment payées et qui sont un coup inique porté à tous les agents en les privant de futurs logements, pourtant d'une nécessité absolue dans un contexte de pouvoir d'achat dégradé et de forte tension immobilière.

Les ministres affirment que le logement des agents des MEF est une priorité mais la réalité est toute autre. Ils sacrifient sur l'autel de la rigueur budgétaire une association qui n'a pourtant pas failli, bien au contraire.

Les fédérations invitent le secrétariat général à rétablir un dialogue social satisfaisant et à faire montre de responsabilité sociale. Cela passe d'abord par le respect des personnels et de leurs représentants.

Face à ces événements d'une extrême gravité pour les agents, les fédérations syndicales exigent le rétablissement intégral de la subvention à ALPAF pour 2018 et qu'une disposition particulière en faveur du logement des agents des MEF soit intégrée dans la loi ELAN.

**Les Fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFDT, UNSA /CFTC ont donc décidé de ne pas siéger au conseil de surveillance d'ALPAF.**

## **CONSEIL DE SURVEILLANCE AGRAF**

Le conseil de surveillance d'AGRAF est convoqué ce 23 novembre 2018 dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint avec des agents qui subissent des pertes cumulées de pouvoir d'achat depuis 10 ans

Tandis que la subvention pour 2018 à l'association ALPAF fait l'objet d'une reprise de 4,9 M€, que sa subvention pour 2019 ne sera plus que de 18M€, la subvention pour l'AGRAF reste inchangée à 10,85M€ alors que l'association prévoit d'ores et déjà un déficit de 707 000€ pour l'année 2018.

De plus, le projet de budget 2019 de l'action sociale fait état de travaux immobiliers pour 1 100 000€ alors qu'au moins deux restaurants AGRAF en situation particulièrement critique nécessitent des réfections d'importance à savoir :

- Le restaurant Saint-Sulpice qui se trouve dans un grand état de délabrement et pour lequel d'importants travaux urgents doivent impérativement être engagés.
- Le restaurant de Reully qui doit lui aussi subir des travaux d'ampleur qui auraient du débiter en 2015.

Ces travaux présentent désormais un caractère d'extrême urgence avant une fermeture qui pourrait être décidée par les services de la DDSPP.

Par ailleurs, aucune information sur les audits en cours concernant AGRAF n'a été donnée aux fédérations syndicales qui n'ont pas été consultées. La création d'un opérateur unifié de l'action sociale est toujours envisagée par le Secrétariat Général.

**Cela laisse planer sur AGRAF une grande incertitude quant aux restaurant qu'elle aura à gérer et même, au-delà, sur sa survie en tant que telle.**

Il s'agit en outre d'une situation très anxieuse pour tous les personnels d'AGRAF, pour les personnels du siège qui doivent établir un budget prévisionnel sans aucune lisibilité et enfin pour tous les agents des MEF.

En effet comment faire la moindre prévision sérieuse dans de telles conditions ?

Et pourtant, AGRAF n'a pas failli : elle multiplie les efforts pour une gestion rigoureuse en essayant de contenir les tarifs tout en proposant des produits de qualité.

Elle a en outre une approche environnementale remarquable et qui mériterait de la part du secrétariat Général d'être déployée sur tout le territoire.

Mais cela demande des moyens que ni le Secrétariat Général, ni la DGFIP, ni les ministres ne sont prêts à mettre.

**Les Fédérations syndicales tiennent à vous rappeler leur attachement à une restauration collective de qualité, respectueuse de l'environnement, à des tarifs raisonnables permettant à tous les agents un accès à cette restauration.**

**Nos fédérations exigent donc qu'AGRAF soit maintenue dans toutes les structures qu'elle exploite actuellement, qu'il s'agisse de grandes ou petites structures.**

**Nos fédérations demandent également qu'AGRAF reprenne en exploitation le restaurant de l'Argonne à PARIS conformément aux engagements pris par la DGFIP et le Secrétaire Général en 2011.**

**Elles réclament un abondement de la subvention pour 2019 et l'engagement des travaux nécessaires dans les bâtiments mis à disposition d'AGRAF**

**Elles refusent de voir sacrifiée sur l'autel de la rentabilité budgétaire une association de restauration qui a fait ses preuves depuis de nombreuses années et qui continue à remplir son rôle social tout en ayant une vision sur l'avenir.**

**Pour toutes ces raisons, les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFTD, UNSA/CFTC ont décidé de ne pas siéger au conseil de surveillance de ce jour.**

## CONSEIL DE SURVEILLANCE EPAF

Le conseil de surveillance d'EPAF est convoqué ce 27 novembre 2018 dans un contexte budgétaire toujours aussi contraint et avec des agents qui subissent des pertes de pouvoir d'achat cumulées depuis plus de 10 ans.

Tandis que la subvention pour 2018 à l'association ALPAF fait l'objet d'une reprise de 4,9 M€, la subvention pour EPAF en 2019 reste inchangée à 24,2M€ alors que l'association prévoit d'ores et déjà un déficit de 554 000€ pour l'année 2019.

Des travaux sont à prévoir dans les résidences d'EPAF, qui va les financer quand on voit le peu d'investissements immobiliers prévus sur le budget d'action sociale ?

Aucune information sur les audits en cours concernant EPAF n'a été donnée aux fédérations syndicales et la création d'un opérateur unifié de l'action sociale est toujours envisagée par le Secrétariat Général. Cela laisse planer sur l'activité d'EPAF de grandes incertitudes et attise les plus vives inquiétudes tant pour les personnels d'EPAF que pour les bénéficiaires de l'action sociale sur la survie d'EPAF en tant qu'opérateur ministériel de tourisme social.

La situation à EPAF est devenue catastrophique : 4000 colons de moins depuis 2009 soit une baisse de 28% et 100 000 nuitées de moins depuis 2010 soit une baisse de 70%, telle est la réalité des chiffres. Ces baisses impressionnantes ont certes plusieurs causes liées aux évolutions sociologiques et familiales (familles recomposées, surprotection des enfants).

Cela étant, le choix de la baisse de réservation de nuitées auprès de prestataires extérieurs a réduit l'attractivité d'EPAF.

Le manque d'investissement de l'Etat propriétaire a fait que le parc immobilier d'EPAF est vieillissant et souvent obsolète au regard des attentes actuelles.

Enfin la politique inflationniste en matière de tarifs amène les familles à faire un choix.

Les tarifs vacances- enfants comme vacances- loisirs ne cessent d'augmenter d'année en année, ce que nos fédérations dénoncent régulièrement à tous niveaux.

Par ailleurs, une hausse des tarifs de 1,5% est encore annoncée pour 2019 alors même que les agents subissent le blocage de leurs salaires depuis 2010, des plans de promotion réduits et une baisse de leur pouvoir d'achat sans précédent.

Les retraités ont quant à eux subi une baisse de leurs revenus liée à la hausse de la CSG et à la désindexation des pensions sur l'inflation.

Dans ces conditions, les départs en vacances ou en colonies deviennent impossibles pour de plus en plus d'agents, actifs ou retraités. Certains agents de catégorie B payent le tarif maximum alors qu'ils sont loin d'avoir atteint le haut de l'échelle de rémunération.

Les représentants des usagers aux assemblées générales d'EPAF et les représentants des personnels au CNAS réclament depuis longtemps une remise à plat des grilles tarifaires pour tenir compte de la réalité des rémunérations.

Force est de constater qu'ils ne sont pas entendus, encore moins écoutés !

Nous vous rappelons à ce titre l'article 9 de la loi de 1983 portant statut des fonctionnaires qui prévoit que : *« l'action sociale collective ou individuelle vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans le domaine des loisirs. Le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée qui tient compte de son revenu et de sa situation familiale. »*

Les fédérations syndicales vous demandent donc de respecter ce texte.

Par ailleurs, l'audit diligenté par le Secrétariat Général prévoit d'analyser l'offre et les sites touristiques d'EPAF.

Nous tenons à rappeler qu'EPAF occupe des sites mis à sa disposition par le Ministère dans diverses régions à l'exception du site de Vendres dont elle est propriétaire par l'intermédiaire d'une SCI conjointement avec la fondation d'Aguessau.

EPAF n'est donc pas maître des biens à sa disposition et doit faire avec.

Ces biens sont variés et donnent entière satisfaction aux bénéficiaires.

Ils ont certes des coûts de revient variables qui se trouvent néanmoins lissés par l'ensemble des biens gérés

par EPAF. Il serait donc inacceptable que certains bien dits « non rentables » soient retirés à EPAF, d'autant que des travaux conséquents y ont été réalisés avec les deniers de l'action sociale qui sont les deniers des agents, ne l'oublions pas.

Les fédérations syndicales tiennent à vous rappeler leur attachement à une action sociale ministérielle à la hauteur des attentes des agents et à des tarifs sociaux permettant d'y participer selon ses revenus et sa situation familiale.

C'est pourquoi, elles réclament un abondement de la subvention pour 2019.

Nos fédérations exigent le maintien de toutes les résidences dont EPAF a la jouissance, qu'il s'agisse de résidences de mer ou de montagne, quelle que soit leur taille.

Elles refusent de voir sacrifiée sur l'autel de la rentabilité budgétaire une association de prestations de loisirs qui fait preuve d'une grande rigueur budgétaire et qui tente de jouer son rôle de régulateur social alors qu'elle dispose de trop faibles moyens.

**Pour toutes ces raisons, les fédérations des Finances Solidaires, CGT, FO, CFTD, UNSA/CFTC ont décidé de ne pas siéger au conseil de surveillance de ce jour.**

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ  
DE L'ACTION SOCIALE SUR :

<http://www.financesfo.fr/>



Rubrique ACTION SOCIALE